

ASSOCIATION LOI 1901 ADN Danse
RÈGLEMENT INTÉRIEUR (à signer et à remettre le jour de l'inscription)

Cette année l'association ADN Danse voit le jour. Cette création est due au retrait de notre Maryse de l'association, mais vous continuerez à l'apercevoir puisque ce beau centre de danse du pays d'Aix lui appartient, elle passera nous dire bonjour mais pour toutes informations vous devrez désormais me contacter : Nadège 0603135375. Après 17 ans de DDV, un nouveau bébé ADN Danse.

Notre association a pour but l'animation et l'encadrement d'ateliers de danse classique, modern'jazz, et la création d'un spectacle de fin d'année.

Elle s'adresse aux enfants et adultes .

LES COURS :

Une tenue vestimentaire adaptée est obligatoire.

Se laver les mains en entrant dans la salle, gel hydroalcoolique à votre disposition.

Le chewing gum est interdit dans les locaux.

Le téléphone doit être éteint pendant les cours.

Chaque danseur doit avoir sa bouteille d'eau.

Chaque participant se devra d'avoir une attitude respectueuse sous peine d'exclusion sans remboursement.

En cas d'absence supérieure à 2 cours consécutifs, merci de prévenir les professeurs.

Pas de cours pendant les vacances scolaires sauf information contraire.

La fin des cours est fixée après le spectacle de fin d'année.

Les parents et famille ne doivent pas rester dans la salle pendant le cours et attendre que le cours soit fini avant d'entrer dans la salle.

L'association se réserve le droit d'annuler ou de reporter les cours en cas d'effectifs insuffisant.

COTISATION :

Elle est à régler en début d'année le jour de l'inscription, en 1 seule fois ou en 3 fois.

Toute année commencée est due. En cas d'arrêt aucun remboursement ne sera consenti sauf pour maladie ou blessure imposant l'arrêt de l'activité. Un certificat médical vous sera alors demandé.

APTITUDE PHYSIQUE :

Il est demandé un certificat médical pour la pratique de l'activité. Celui-ci sera valable 3 ans.

Merci de ne pas emmener vos enfants en cours en cas de fièvre et/ou symptômes évoquant une maladie contagieuse.

En cas d'urgence médicale, si aucun des parents n'a pu être contacté, le professeur est habilité à prendre des dispositions nécessaires : appel du samu ou pompiers, transfert à l'hôpital.

ASSURANCE :

En signant ci-dessous vous reconnaissez avoir pris une assurance responsabilité civile (en règle générale elle est comprise dans le contrat multirisques habitation) pour vous même adhérent ou pour votre enfant adhérent.

MINEUR :

Il est difficile pour nous de nous assurer que chaque enfant sorte du cours avec un parent. Merci d'être à l'heure ou de nous prévenir en cas de retard. Pour les ados, si vous ne souhaitez pas que votre enfant sorte de la salle seul merci de nous en informer.

LE SPECTACLE DE FIN D'ANNÉE :

Il aura lieu le SAMEDI 5 JUIN 2021 au théâtre Molière de Marignane

Il est notre récompense de fin d'année. Merci de nous signaler au plus tôt si vous ne souhaitez pas y participer. Il nécessite des répétitions et l'achat de costumes à votre charge, nous vous demandons un acompte de 30 euros dès l'inscription. L'entrée du spectacle est payante.

DROIT À L'IMAGE :

L'association se réserve le droit d'utiliser l'image des élèves uniquement à des fins de communication : site, film, photos du spectacle, réseaux sociaux, sauf si vous émettez des réserves, merci de nous en informer dès l'inscription.

RECOMMANDATIONS ET INFORMATIONS DIVERSES :

Il est recommandé de ne pas se garer devant les commerces, ni sur le parking des kinés mais sur le notre. Le cours d'essai est offert, après cet essai vous devrez confirmer votre inscription .

Tout manquement au règlement pourra conduire à une mesure d'exclusion temporaire ou définitive qui ne saurait donné lieu à un remboursement de quelque nature que ce soit.

Nous sommes très heureux de vous accueillir et de partager notre passion avec vous.

NOM :

Prénom :

LU ET APPROUVÉ (SIGNATURE)